

Communiqué de presse

Directoire Professionnel des Plasticiens



Profondément soucieux de la santé de leurs patientes, les chirurgiens plasticiens français se préoccupent depuis janvier 2011 du problème du lymphome anaplasique à grandes cellules (LAGC) à la suite de l'information qui avait été diffusée par la Food and Drug Administration américaine (FDA).

Les chirurgiens plasticiens français travaillent en effet en étroite collaboration avec leurs instances de tutelle (DGS, ANSM, InCA) et avec les sociétés scientifiques internationales (ASAPS).

Si le sujet est préoccupant, il faut toutefois garder le sens de la mesure et ne pas inquiéter inutilement la population. La fréquence du LAGC est si faible que le risque est encore très difficile à quantifier. Pour la même raison, il n'est pas possible d'identifier précisément les facteurs de risque associés à cette pathologie. En particulier, l'importance de la texturation de surface des implants, et le terrain génétique, dont les rôles possibles ont été incriminés, nécessitent encore des études complémentaires.

Il faut rappeler que les implants mammaires préremplis de gel de silicone sont utilisés depuis 1962 dans le monde. Accusés d'augmenter la fréquence des maladies auto-immunes, ils avaient été interdits en France du 28 janvier 1992 au 16 janvier 2001. Aucune étude épidémiologique à l'échelle mondiale n'avait pourtant permis de les incriminer. Il serait regrettable de reproduire aujourd'hui une semblable erreur sous l'emprise de l'émotion.

Tant en chirurgie reconstructrice qu'esthétique, les bénéfices apportés aux patientes par les implants mammaires sont en effet actuellement infiniment supérieurs au risque de LAGC. Ce risque est si faible qu'il ne justifie aucune explantation préventive, quel que soit le type et l'âge de l'implant. Aussi exceptionnel soit-il, ce risque fait dorénavant partie de l'information systématique des personnes candidates à une implantation mammaire, et tous les chirurgiens plasticiens français en connaissent la procédure de dépistage.

Ils profitent de cette occasion pour rappeler que **toutes les femmes porteuses d'implants mammaires doivent être systématiquement et régulièrement surveillées.** En l'absence d'anomalies cliniques ou radiologiques, il est toutefois inutile de modifier la fréquence et les modalités d'une surveillance annuelle.

Directoire Professionnel des Plasticiens, 17 mars 2015

www.plasticiens.fr

Le Directoire Professionnel des Plasticiens (DPP) regroupe les 5 composantes professionnelles de la spécialité :

- **La Société française de Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique (SoFCPRE)** est la société savante qui regroupe toutes les composantes de la spécialité.
- **La Société française de Chirurgie Esthétique Plastique (SoFCEP)** regroupe les chirurgiens plasticiens qui pratiquent de manière prépondérante la chirurgie esthétique
- **Le Collège Français de Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique (CFCPRE)** a pour but la formation initiale et la formation continue des chirurgiens plasticiens. Il regroupe tous les enseignants de la spécialité, universitaires ou non.
- **Le Syndicat National de Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique (SNCPRE)** a pour objet la défense des intérêts professionnels.
- **Plastirisq** est l'organisme d'accréditation de la spécialité auprès de la Haute Autorité de Santé.

contact : dpp@plasticiens.fr